

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

**GUINEE BISSAU : DOCUMENT RELATIF À L'APPROBATION DE
L'INITIATIVE PPTE - POINT DE LA PRISE DE DÉCISION DANS LE
CADRE RENFORCÉ**

DOCUMENT RELATIF À L'APPROBATION DE L'INITIATIVE PPTE EN FAVEUR DE LA GUINEE-BISSAU

Point de la prise de décision dans le cadre renforcé

1. INTRODUCTION

1.1 Les Conseils d'administration ont approuvé, le 6 juillet 2000, la participation du Groupe de la Banque à l'Initiative PPTE renforcée. Les propositions de la Direction relatives aux modalités d'octroi et de financement de l'allègement de la dette ont été adoptées au cours de la même réunion. Le Groupe de la Banque devrait en conséquence apporter son concours, en dégageant les pays qui en remplissent les conditions, de 80 pour cent de leurs obligations annuelles au titre du service de la dette, jusqu'à la libération totale de sa contribution. La réduction du service de la dette interviendra au point de la prise de décision, par l'octroi de fonds qui ne dépasseront pas, entre les points de prise de décision et d'achèvement, 40 pour cent de l'assistance totale au titre de l'Initiative PPTE. Autant que faire se peut, l'allègement total de la dette n'excédera pas une période de 15 ans.

1.2 Lors de leurs délibérations, les Conseils ont pris note de la réunion des Plénipotentiaires du FAD tenue le 30 juin 2000 à Paris. Au cours de celle-ci, les Plénipotentiaires avaient endossé les propositions relatives aux modalités d'octroi définies par le Groupe de la Banque. Ils avaient convenu que le Groupe avait fait un maximum d'efforts dans la mobilisation de ressources internes en faveur de l'Initiative PPTE. Ils ont assuré le Groupe de la Banque qu'ils combleraient le déficit de financement de manière à couvrir la totalité du coût, assurant ainsi la pleine participation de la Banque à l'Initiative.

1.3 La Guinée Bissau a atteint le point de la prise de décision le 15 décembre 2000. Les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale approuvèrent en sa faveur un allègement de dette de 416 millions de dollars É.U. en valeur actuelle nette (VAN) de fin 1999 au titre de l'Initiative PPTE renforcée. Le présent document invite les Conseils d'administration à prendre note des éléments justifiant la qualification de la Guinée Bissau à une assistance au titre de l'Initiative PPTE, et à approuver le plan proposé pour financer la contribution du Groupe de la Banque. La section 2 du document résume les renseignements relatifs à la qualification de la Guinée Bissau, tandis que la section 3 fait une présentation du mode de calcul de la part que doit supporter le Groupe de la Banque dans le financement du coût total de la mise en œuvre de l'Initiative en faveur de ce pays. La section 4 passe en revue les opérations du Groupe de la Banque, en mettant un accent particulier sur les activités liées aux Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP). La section 5 fournit des précisions sur la modalité d'octroi proposée et fait ressortir l'incidence de l'allègement de la dette par le biais de l'Initiative PPTE sur le profil du service de la dette du Cameroun. Le plan de financement envisagé figure à la section 6, tandis que la section 7 contient les recommandations soumises à l'examen des Conseils.

2. QUALIFICATION POUR L'ALLÈGEMENT AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE

La Guinée Bissau s'est qualifiée pour un allègement de sa dette à hauteur de 416 millions de dollars É.U., soit une réduction de 85,4 pour cent de l'encours de sa dette à fin 1999, après la mise en œuvre des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette. La Guinée Bissau a atteint le point de la prise de décision en octobre 2000 ; elle devrait atteindre le point d'achèvement en 2003 en remplissant les conditions suivantes :

- Préparation et mise en œuvre d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) complet durant au moins un an.
- Maintien d'un cadre macroéconomique satisfaisant, conforme à l'accord supervisé de son programme de Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) signé avec le FMI.
- Progrès satisfaisants en matière de gouvernance, y compris par le renforcement de la gestion des dépenses publiques, la supervision des dépenses en éducation de base, de soins de santé primaire et les dépenses militaires ; mise en oeuvre du plan d'action de réformes du système public d'acquisition.
- Mise en œuvre satisfaisante et dans les délais requis des stratégies relatives aux secteurs de l'éducation et de la santé.
- Réalisation de progrès tangibles dans la lutte contre le VIH/SIDA. Au moins 50 pour cent de la population à risque (14-29 ans) est sensibilisée quant aux méthodes de transmission et de prévision.
- Démobilisation réussie et réintégration des combattants dans la vie civile, conformément au programme de démobilisation.

Une copie du document relatif au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE figure en annexe du présent rapport.

3. COÛTS DE L'ALLÈGEMENT

Les créanciers bilatéraux accorderont un allègement de dette de 212 millions de dollars É.U.(51 pour cent), le reliquat de 204 millions (49 pour cent) sera couvert par les banques multilatérales créancières. La part du Groupe de la Banque sera de 60,63 millions de dollars en VAN de fin 1999. En termes nominaux, l'assistance du Groupe de la Banque dans le cadre renforcé de l'Initiative PPTE, s'élève à 139,25 millions de dollars. Le tableau 1 présente la répartition de l'allègement de la dette.

Tableau 1 : Répartition des coûts de l'allègement de la dette de la Guinée Bissau dans le cadre de l'Initiative PPTE

	En millions de \$ É.U. (VAN fin 1999)
Allègement total de la dette au titre de l'Initiative PPTE	416
Créanciers bilatéraux	212
Créanciers multilatéraux	204
<i>Dont :</i>	
Groupe de la Banque africaine de développement	61
<i>Banque mondiale</i>	93
<i>FMI</i>	12

4. PARTICIPATION DU GROUPE DE LA BANQUE AU CSLP

4.1 Le CSLP intérimaire pour la Guinée Bissau (2000-03) s'articule autour de quatre axes stratégiques: a) création des conditions favorables à une croissance rapide et soutenue ; b) accès accru aux biens sociaux de base ; c) mise en oeuvre des programmes visant à atténuer la pauvreté ; d) promotion de la bonne gouvernance. Bien que le Groupe de la Banque n'a pas

été directement impliqué dans la préparation du CSLP intérimaire, son DSP pour la Guinée Bissau (en préparation) en tient compte.

4.2 La préparation du DSP du Groupe de la Banque qui accorde la priorité sur la reconstruction après conflit, se fonde sur une approche participative qui associe l'Etat, le secteur privé et la société civile, y compris les ONG. L'assistance du Groupe de la Banque accordera la priorité à la réduction de la pauvreté, à travers la réhabilitation des infrastructures et de l'appui institutionnel en faveur de l'agriculture, principale activité économique du pays, offrant les capacités les plus importantes en matière de réduction de la pauvreté. L'assistance ira également à la réhabilitation des infrastructures d'éducation et de santé, le renforcement des capacités, y compris par la formation du personnel, ainsi que le développement communautaire, avec une attention spéciale au développement des qualifications des groupes vulnérables.

4.3 Le gouvernement de Guinée Bissau s'engage dans la préparation d'un CSLP complet, en vue de remplir la condition lui permettant d'atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. Dans ce cadre, le gouvernement élaborera son cadre politique pour le moyen terme qui comprendra : a) un plan d'amélioration de la base de données statistiques sur les conditions de la pauvreté ; b) des mécanismes de suivi des dépenses ; c) une évaluation précise des coûts des programmes prioritaires. Le Groupe de la Banque entend prendre une part active à ce processus et assister le gouvernement dans l'élaboration d'une approche coordonnée en matière de promotion de la croissance économique et de lutte contre la pauvreté dans ce pays.

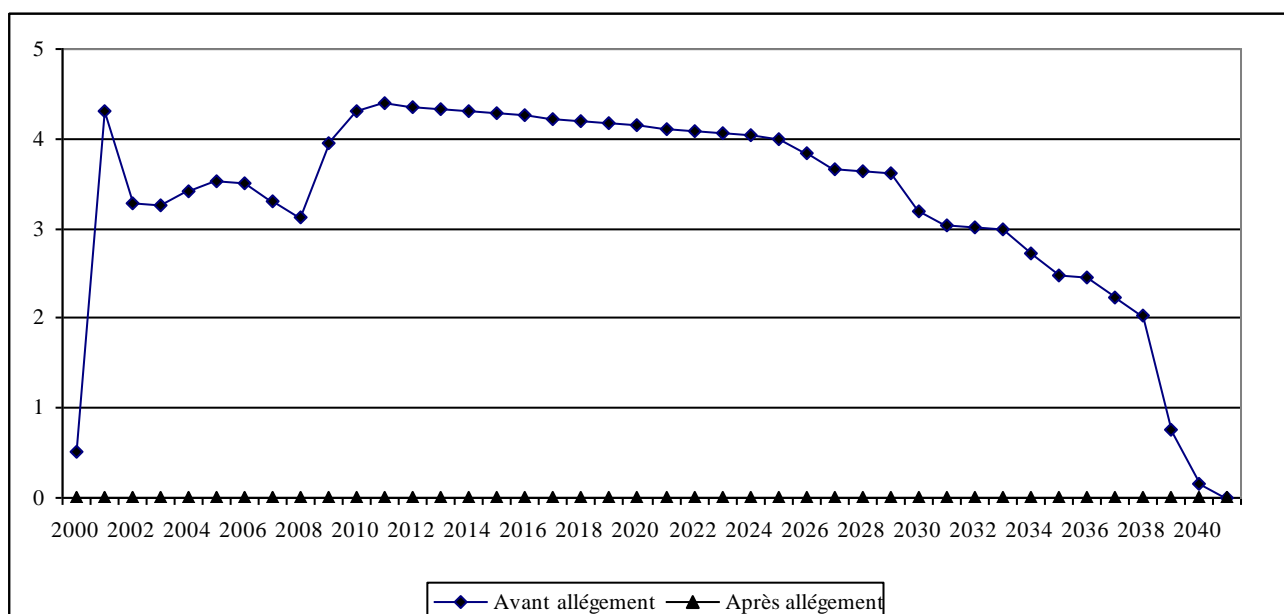
5. MODALITÉS D'OCTROI PROPOSÉES

5.1 La Guinée Bissau ayant atteint le point de la prise de décision, il est proposé que le Groupe de la Banque s'engage à lui octroyer un allègement intérimaire de la dette entre le point de la prise de décision et le point d'achèvement, avec comme date d'effet décembre 2000. L'allègement intérimaire ne dépassera pas 40 pour cent de la VAN de l'allègement total de la dette et devra intervenir entre 2000 et 2003. Pour ce pays, la Direction propose une remise du service de la dette de 100 pour cent durant la période intérimaire, soit seulement 11,63 pour cent de la remise totale de la dette en VAN. Cette proposition se fonde sur le statut de pays sortant de conflit et sur les grands risques de voir la Guinée Bissau retomber en situation d'arriérés, engendrant une interruption du programme PPTE, avec de graves conséquences sur l'exécution du programme de réhabilitation après conflit. Après la période intérimaire, chaque année, le pays sera dégagé de 100 pour cent de ses obligations au titre du service de la dette envers le Groupe de la Banque, à concurrence de la totalité des 60,63 millions de dollars en VAN de fin décembre 1999. L'allègement total de la dette sera atteint à la fin de l'an 2040 (c'est-à-dire en 41 années). La section 2 présente les conditions qui déclencheraient le point d'achèvement flottant. Une fois le point d'achèvement atteint, le Groupe de la Banque prendra un engagement irrévocable au titre de l'allègement de la dette. Le graphique A montre l'incidence de l'allègement de la dette consenti par le Groupe de la Banque sur le profil du service de la dette de la Guinée Bissau pendant la période d'allègement. Comme il est d'usage, le calendrier annuel des décaissements au titre de la réduction de la dette sera joint à l'Accord sur l'allègement de la dette conclu entre le Groupe de la Banque et le gouvernement.

Aspects juridiques de l'allégement de la dette

5.2 Dans le cadre renforcé de l'Initiative PPTE, la remise de la dette la Guinée Bissau se fera par le biais du mécanisme d'allégement du service de la dette, conformément aux modalités exposées aux paragraphes précédents. Ces modalités seront mises en œuvre en application d'un Accord sur l'allégement de la dette conclu entre le Groupe de la Banque et le gouvernement de Guinée Bissau, d'un Accord de don sur les ressources du Fonds fiduciaire PPTE passé entre le Groupe de la Banque, l'Association internationale de développement (AID) et le gouvernement de Guinée Bissau, et d'un Accord de contribution liant le Groupe de la Banque et l'AID. Telles que décrites, les modalités d'allégement de la dette sont conformes aux règles de la Banque africaine de développement et du Fonds africain de développement.

Graphique A : Incidence de l'allégement de la dette sur le profil du service de la dette de Guinée Bissau envers le Groupe de la Banque (en millions de dollars É.U.)



6. MODALITÉS DE FINANCEMENT PROPOSÉES

La part du Groupe de la Banque dans l'allégement de la dette sera financée comme suit :

<i>Millions de \$É.U. VAN fin déc. 1999</i>	
Ressources internes	12,13
Contribution annoncée par la Commission européenne	24,25
Solde Fonds fiduciaire PPTE	24,25
TOTAL	60,63

7. RECOMMANDATIONS

Les Conseils sont invités à :

1. Noter les éléments justifiant la qualification de la Guinée Bissau pour bénéficier de l'assistance au titre de l'Initiative PPTE quand il aura atteint le point de la prise de décision dans le cadre renforcé.
2. Approuver le plan de financement de la part du Groupe de la Banque dans l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, selon les modalités présentées à la section 6.

ANNEXE

Banque africaine de développement

Calendrier d'allègement de la dette

(en dollars E.U)

Guinée Bissau

	TOTAL BAD	TOTAL BAD et FAD
2000	152 167	514 161
2001	1 012 514	4 306 876
2002	0	3 276 538
2003	0	3 258 714
2004	0	3 405 279
2005	0	3 531 291
2006	0	3 511 209
2007	0	3 314 732
2008	0	3 122 397
2009	0	3 941 682
2010	0	4 314 036
2011	0	4 389 218
2012	0	4 363 545
2013	0	4 334 131
2014	0	4 306 587
2015	0	4 279 044
2016	0	4 253 069
2017	0	4 223 956
2018	0	4 196 413
2019	0	4 168 869
2020	0	4 142 592
2021	0	4 113 782
2022	0	4 086 238
2023	0	4 058 694
2024	0	4 032 116
2025	0	4 003 607
2026	0	3 832 290
2027	0	3 662 606
2028	0	3 637 847
2029	0	3 611 767
2030	0	3 188 341
2031	0	3 032 420
2032	0	3 011 375
2033	0	2 989 539
2034	0	2 720 301
2035	0	2 474 485
2036	0	2 456 657
2037	0	2 242 399
2038	0	2 030 527
2039	0	754 83
2040	0	154 093
	1 164 681	139 247 906

Résumé

Allègement total en valeur nominale	139,25 millions
Allègement total en VAN	60,63 millions
Durée	41 ans

Fonds africain de développement
Calendrier d'allègement de la dette
(en dollars E.U)

Guinée-Bissau

	TOTAL FAD	TOTAL BAD et FAD
2000	361 994	514 161
2001	3 294 362	4 306 876
2002	3 276 538	3 276 538
2003	3 258 714	3 258 714
2004	3 405 279	3 405 279
2005	3 531 291	3 531 291
2006	3 511 209	3 511 209
2007	3 314 732	3 314 732
2008	3 122 397	3 122 397
2009	3 941 682	3 941 682
2010	4 314 036	4 314 036
2011	4 389 218	4 389 218
2012	4 363 545	4 363 545
2013	4 334 131	4 334 131
2014	4 306 587	4 306 587
2015	4 279 044	4 279 044
2016	4 253 069	4 253 069
2017	4 223 956	4 223 956
2018	4 196 413	4 196 413
2019	4 168 869	4 168 869
2020	4 142 592	4 142 592
2021	4 113 782	4 113 782
2022	4 086 238	4 086 238
2023	4 058 694	4 058 694
2024	4 032 116	4 032 116
2025	4 003 607	4 003 607
2026	3 832 290	3 832 290
2027	3 662 606	3 662 606
2028	3 637 847	3 637 847
2029	3 611 767	3 611 767
2030	3 188 341	3 188 341
2031	3 032 420	3 032 420
2032	3 011 375	3 011 375
2033	2 989 539	2 989 539
2034	2 720 301	2 720 301
2035	2 474 485	2 474 485
2036	2 456 657	2 456 657
2037	2 242 399	2 242 399
2038	2 030 527	2 030 527
2039	754 483	754 83
2040	154 093	154 093
	138 083 225	139 247 906

Résumé

Allègement total en valeur nominale	139,25 millions
Allègement total en VAN	60,63 millions
Durée	41 ans

**Document du FMI et de la Banque mondiale relatif à l'Initiative
PPTE en faveur de la Guinée Bissau**

Prière de noter que cette annexe existe uniquement en anglais

<http://www.imf.org/external/NP/hipc/2000/gnb/gbissadp.pdf>